



C/39/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 octobre 2005

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente neuvième session ordinaire
Genève, 27 octobre 2005

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES PENDANT
LES NEUF PREMIERS MOIS DE 2005

Document établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

1. Le 29 juin 2005, la Communauté européenne a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à son égard le 29 juillet 2005. La Communauté européenne est ainsi la première organisation intergouvernementale à devenir membre de l'Union.
2. Le 15 septembre 2005, l'Albanie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à l'égard de l'Albanie le 15 octobre 2005.
3. Au 30 septembre 2005, l'Union comptait 60 membres : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Communauté européenne, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

4. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente convention".

5. Par lettre datée du 10 novembre 2004, la Malaisie a demandé qu'il soit procédé à l'examen de sa loi de 2004 sur la protection des obtentions végétales.

6. À sa vingt-deuxième session extraordinaire, tenue le 8 avril 2005, le Conseil a examiné la loi de la Malaisie au regard de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

7. En ce qui concerne la Malaisie, le Conseil a décidé

“a) de prendre note des renseignements communiqués dans le document C(Extr.)/22/2;

“b) de prendre note de l'examen préliminaire effectué par le Comité consultatif concernant la conformité de la loi de 2004 sur la protection des obtentions végétales de la Malaisie avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Il indique que cette loi requiert encore quelques dispositions complémentaires et modifications, exposées dans le document C(Extr.)/22/2, afin d'être pleinement conforme à l'Acte de 1991; cette loi sera à nouveau soumise au Comité consultatif une fois ces dispositions complémentaires et modifications incorporées;

“c) de demander au Bureau de l'Union de proposer son aide au Gouvernement de la Malaisie pour rédiger les dispositions complémentaires et les modifications requises; et

“d) d'autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement de la Malaisie de cette décision.”

Situation par rapport aux différents actes de la convention

8. Avec l'adhésion de la Communauté européenne et de l'Albanie, 33 membres étaient liés par l'Acte de 1991 au 30 septembre 2005.

9. Au 30 septembre 2005, deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972, et 25 États étaient liés par l'Acte de 1978.

10. Aux termes de l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 au moment du dépôt de son instrument d'adhésion.

11. Un certain nombre de membres qui ne sont pas liés par l'Acte de 1991 ont toutefois des législations conformes en tout point à l'Acte de 1991. Plusieurs autres membres ont élaboré des projets de loi conformes à cet acte et plus de 10 États non membres sont en situation d'y adhérer à tout moment. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et ses États membres seront en situation d'adhérer à l'Acte de 1991 à compter du 1^{er} janvier 2006, avec l'entrée en vigueur de l'annexe X de l'Accord de Bangui révisé.

12. Le tableau figurant en annexe résume la situation des membres de l'Union à l'égard des différents actes de la Convention au 30 septembre 2005.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

13. Le Conseil a tenu sa vingt-deuxième session extraordinaire le 8 avril 2005, sous la présidence de Mlle Enriqueta Molina Macías (Mexique), présidente du Conseil. Il a examiné la loi de 2004 sur la protection des obtentions végétales de la Malaisie et pris note des décisions prises par le Comité consultatif à sa soixante-neuvième session.

Comité consultatif

14. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-neuvième session le 8 avril 2005, sous la présidence de Mlle Enriqueta Molina Macías (Mexique). Il a procédé à l'examen préliminaire de la conformité de la loi de 2004 sur la protection des obtentions végétales de la Malaisie avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Il a considéré les éléments qui devraient guider le Bureau dans l'élaboration du programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 2006-2007. Il a donné son accord pour qu'une réunion spéciale se tienne dans l'après-midi du 25 octobre 2005, afin d'inviter les organisations internationales d'obtenteurs à présenter leurs points de vue sur des questions relatives à l'application du droit d'obtenteur. Il a pris note du programme de travail à moyen terme du Bureau de l'Union pour 2008-2011. Le Comité consultatif a approuvé les principes relatifs à l'octroi du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV et a demandé que les règles régissant le statut d'observateur et l'accès aux documents de l'UPOV soient rassemblées en un seul document et publiées dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV. Le Comité consultatif a pris note de faits récents survenus dans le secteur de la biodiversité et des ressources phylogénétiques ainsi qu'au Conseil des ADPIC en ce qui concerne le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC. Il a pris note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux présenté par le président du Groupe de travail *ad hoc* chargé d'étudier les incidences des droits d'obtenteur.

Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

15. S'agissant des travaux du Comité administratif et juridique (CAJ) et du Comité technique (TC), qui ont tenu respectivement leur cinquante et unième session le 7 avril et quarante et unième session du 4 au 6 avril 2005, le lecteur est renvoyé aux documents C/39/9 et C/39/10. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente-neuvième session à Nitra (Slovaquie) du 6 au 10 juin 2005. La vingt-troisième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a eu lieu à Ottawa (Canada) du 13 au 16 juin 2005. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa neuvième session à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) du 21 au 23 juin 2005. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-sixième session à Kôfu (Japon) du 5 au 9 septembre 2005. Le Groupe de travail technique sur les plantes

ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-huitième session à Séoul (République de Corée) du 12 au 16 septembre 2005. Les sessions de ces groupes de travail techniques ont toutes été précédées d'un atelier préparatoire.

III. COURS, SÉMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS, CONTACTS IMPORTANTS

16. Le 1^{er} février, une réunion a eu lieu au siège de l'UPOV avec M. Evans O. Sikinyi, président du Groupe de travail *ad hoc* chargé d'étudier l'incidence de la protection des droits d'obtenteur, et M. Arnold van Wijk, conseiller auprès de ce groupe de travail *ad hoc*, en vue d'élaborer les lignes directrices du projet final de rapport sur l'incidence de la protection des droits d'obtenteur.

17. Du 9 au 11 février, le Bureau a participé à l'atelier GAIA à La Minière (France). Cette activité était organisée par le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) (France).

18. Du 14 au 16 février, à Bangkok, le Bureau a participé à la troisième Réunion du groupe de travail *ad hoc* à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (ABS) de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Étaient présents quelque 500 participants représentant des gouvernements, des institutions des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des groupes autochtones et des communautés locales, des établissements d'enseignement et de recherche, et des entreprises. Le Bureau a fait une déclaration fondée sur la réponse de l'UPOV à la notification de la CDB en date du 26 juin 2003, sur l'accès et le partage des avantages, adoptée par le Conseil en octobre 2003.

19. Le 16 février, à Bangkok, le Bureau a tenu des consultations avec des fonctionnaires du Gouvernement du Royaume de Thaïlande au sujet de l'application de la loi thaïlandaise sur la protection des variétés végétales.

20. Le 17 février, à Phnom Penh, le Bureau a été reçu par M. Suy Sem, ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie du Royaume du Cambodge. M. Suy Sem a réitéré l'intention de son gouvernement de promulguer une loi sur la protection des obtentions végétales en 2007 et a demandé l'assistance de l'UPOV dans les préparatifs à cet effet. L'entretien avec le ministre a été suivi de consultations avec des fonctionnaires du Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie et du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

21. Le 18 février, à Phnom Penh, le Bureau a organisé, en coopération avec le Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie du Cambodge et avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Ce séminaire a été ouvert par M. Klaut Randy, secrétaire d'État, Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie. Une quarantaine de fonctionnaires nationaux et de scientifiques de l'Université royale d'agriculture du Cambodge y ont participé. L'objectif était de donner des conseils sur la manière de procéder pour mettre en place une protection effective des variétés végétales au Cambodge.

22. Le 21 février s'est tenu à Hanoi, organisé par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam et avec le soutien financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Ce séminaire a eu lieu au Centre national d'évaluation des variétés et de certification des semences. Une vingtaine de fonctionnaires y ont participé.

23. Le 22 février, à Hanoi, le Bureau a mené des consultations avec des fonctionnaires nationaux au sujet du projet de loi vietnamienne sur les droits de propriété intellectuelle qui, en son chapitre 7, contient des dispositions relatives à la protection des variétés végétales.

24. Les 23 et 24 février a eu lieu un séminaire régional sur le système UPOV de protection des obtentions végétales (mettant l'accent sur l'Acte de 1991), organisé par le Bureau en coopération avec le Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA), le projet SIECA-USAID relatif à la propriété intellectuelle, le Ministère du développement, de l'industrie et du commerce du Nicaragua (MIFIC) et le projet relatif au renforcement de la gestion du commerce international (BID). Ce séminaire a été suivi par 33 participants du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua.

25. Le 26 février, le Bureau a reçu M. Kingsley Ofei-Neansah, secrétaire général adjoint du Syndicat général de l'agriculture du Ghana, qui a reçu des informations sur la protection des obtentions végétales.

26. Du 7 au 11 mars, à Limbé (Cameroun), le Bureau a participé à un atelier consacré à la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales fondée sur l'annexe X de l'Accord de Bangui révisé, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006. La réunion a été ouverte par M. Anthioumane N'Diaye, directeur général de l'OAPI. Avec l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) et le GEVES (France), l'UPOV a été invitée à aider le Secrétariat de l'OAPI et les bureaux d'examen déjà désignés – l'ISRA au Sénégal et l'IRAD au Cameroun – dans le choix des genres et espèces par lesquels le système de protection des obtentions végétales de l'OAPI devrait commencer et pour la rédaction de documents internes et de formulaires. Dix-neuf espèces ont été désignées pour la première phase des opérations de l'OAPI en matière de protection des obtentions végétales.

27. Les 8 et 9 mars, le Bureau a assisté à une réunion du Conseil des ADPIC qui s'est tenue au siège de l'OMC.

28. Le 10 mars, à Hobaho, Lisse (Pays-Bas), le Bureau a présenté un exposé sur le système UPOV de protection des obtentions végétales à l'intention des horticulteurs néerlandais spécialisés dans la production de bulbes à fleur lors d'une réunion organisée par Stiverbol dans le cadre de l'Association royale de bulbiculture (*Royal General Bulb Grower's Association*).

29. Le 15 mars a eu lieu à Yaoundé un atelier sur la protection des obtentions végétales, organisé par le Bureau en coopération avec l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA) et l'OAPI. Cet atelier, qui était lié au Congrès annuel de l'AFSTA, était présidé par M. Raouf Ghariani, président de l'AFSTA. Plus de 120 personnes y ont participé. Il a été demandé à l'UPOV d'organiser une réunion similaire en liaison avec le Congrès annuel de l'AFSTA de 2006, qui se tiendra à Entebbe (Ouganda).

30. Les 16 et 17 mars, à Yaoundé, le Bureau a suivi le Congrès annuel de l'AFSTA. L'une des sessions plénières a été consacrée aux droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la création variétale. Un ancien fonctionnaire du Bureau a présenté un exposé.
31. Le 17 mars, au siège de l'OAPI à Yaoundé, le Bureau a été reçu par M. Anthioumane N'Diaye, directeur général de l'OAPI. L'entretien a porté sur l'avancement des travaux en vue des opérations de protection des obtentions végétales que va mener l'OAPI à compter du 1^{er} janvier 2006 et sur les mesures d'appui à la phase initiale de ces opérations. Il a également été question d'un projet de proposition de coopération avec la Communauté européenne.
32. Les 23 et 24 mars, à Genève, le Bureau a fait une présentation et a participé à la conférence de l'unité organique "Obtenteurs" de l'association Fleuroselect.
33. Les 30 et 31 mars, à Rome, le Bureau a assisté, en qualité d'observateur, à une partie de la session du Conseil d'administration de l'OCVV.
34. Le 1^{er} avril, à Rome, au Ministère italien des activités productives, le Bureau a présenté un exposé lors d'un séminaire consacré au système communautaire de protection des obtentions végétales. Environ 70 représentants de ministères, cabinets d'avocat, sociétés de sélection variétale et instituts de recherche italiens y ont participé.
35. En marge des sessions des organes de l'UPOV du 4 au 8 avril, le Bureau a reçu des délégations de l'Azerbaïdjan, de l'Égypte et de la Malaisie avec lesquelles ont été examinées des questions en rapport avec l'adhésion de ces États à la Convention UPOV.
36. Le 15 avril, le Bureau a reçu M. Phil Thorpe, directeur adjoint de la Direction des brevets à l'Office des brevets du Royaume-Uni, et Mme Pamela Tarif, de la Représentation permanente du Royaume-Uni auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, avec lesquels ont été examinées des questions se rapportant à la protection des obtentions végétales dans les pays en développement.
37. Le 19 avril, le Bureau s'est entretenu avec M. Michael J.R. Blackman, rédacteur en chef de *World Patent Information*, au sujet d'articles traitant de la protection des variétés végétales qu'il avait l'intention de publier. Un article intitulé "Progress of plant variety protection based on the International Convention for the Protection of New Varieties of Plants (UPOV Convention)" est paru dans *World Patent Information*, n° 27 (2005).
38. Le 22 avril, le Bureau a reçu Mme Biljana Lekik, chef adjoint de département à l'Office d'État de la propriété industrielle. Mme Lekik a informé le Bureau que le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a en préparation un texte de loi sur la protection des droits d'obtenteur.
39. Le 25 avril, le Bureau a reçu M. Jean Louis Duval, consultant, qui a apporté des renseignements sur des projets en matière de semences auxquels il participe en Arménie, au Kirghizistan et au Tadjikistan.
40. Le 29 avril, à Nice (France), le Bureau a présenté un exposé à la Conférence annuelle de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA). La conférence a été précédée d'un dîner d'adieu en l'honneur de M. René Royon, secrétaire général de la CIOPORA.

41. Le 2 mai, le Bureau a reçu M. Moe Moe Thwe, directeur adjoint au Ministère de la science et de la technologie, et M. Daw Khin San Thi, directeur adjoint au Bureau du procureur général du Myanmar, auxquels il a fourni des renseignements sur les conditions requises pour adhérer à la Convention UPOV.

42. Le 4 mai, le Bureau a reçu Mme Tene Reece, directrice adjointe de l'enregistrement, Office de la propriété industrielle de Trinité-et-Tobago. L'entretien a porté sur les mesures propres à encourager l'utilisation du système de protection des obtentions végétales à Trinité-et-Tobago.

43. Du 8 au 10 mai s'est tenu à Karaj (République islamique d'Iran), organisé par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'effort agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), et avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un atelier consacré à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, en relation avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cet atelier a été suivi par environ 60 participants, qui ont manifesté un vif intérêt pour la poursuite de ce type d'activité dans la région. Le Tadjikistan et la République islamique d'Iran se sont déclarés disposés à accueillir des ateliers futurs. Cet atelier a été l'occasion d'envisager une démarche régionale d'instauration d'une protection des obtentions végétales.

44. Le 12 mai, à Aleppo (République arabe syrienne), le Bureau s'est rendu au siège de l'ICARDA. Sous la présidence de M. William Erskine, directeur général adjoint (recherche), une séance d'information sur la protection des obtentions végétales a été organisée à l'intention des scientifiques de l'ICARDA.

45. Le 12 mai, toujours à Aleppo, le Bureau s'est rendu au siège de l'Organisation générale pour la multiplication des semences (*General Organization for Seed Multiplication - GOSM*) de la Syrie. Un échange de vues a eu lieu avec M. Abdul Mohsen Assayed Omar, directeur général de la GOSM, et M. Majid Jamal, directeur général du Conseil général pour la recherche agricole scientifique (GCSAR), à Damas, ainsi qu'avec le personnel dirigeant de ces organismes. Il a notamment été question d'une première série de genres et espèces végétaux susceptibles de protection, qui pourrait comprendre des plantes potagères et des plantes ornementales.

46. Les 16 et 17 mai, à Ankara, le Bureau a organisé un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV dans les locaux du Ministère turc de l'agriculture et des affaires rurales. Ce séminaire a été ouvert par M. Meting Şehitoğlu, directeur général à la Direction générale de la protection et du contrôle du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales. Quelque 60 fonctionnaires et représentants du secteur semencier turc ont participé à ce séminaire.

47. Le 18 mai, le Bureau s'est rendu au siège du Centre d'enregistrement et de certification des semences de la Turquie à Yenimahalle, près d'Ankara. Des questions concrètes relatives à l'examen DHS des obtentions ont été examinées.

48. Du 29 mai au 1^{er} juin, à Santiago de Chile, le Bureau a participé au Congrès mondial 2005 de la Fédération internationale des semences (ISF). Lors d'une session du Comité des obtenteurs de l'ISF, le Bureau a fait le point sur les faits nouveaux à l'UPOV.

49. Le 30 mai, le Bureau a reçu M. David Dzamukashvili, vice-directeur général du Centre national de la propriété intellectuelle. M. Dzamukashvili a indiqué au Bureau que le Gouvernement géorgien procède à la rédaction d'un projet de loi sur les droits d'obtenteur.

50. Le 31 mai, à Santiago de Chile, le Bureau s'est rendu au *Servicio Agrícola y Ganadero* (SAG) du Chili et a été reçu par M. Dionisio Faulbaum Mayorga, directeur national du SAG.

51. Les 2 et 3 juin, à Buenos Aires, le Bureau a participé au *Primer Foro sobre la Propiedad Intelectual para la Protección de la Biotecnología Agropecuaria*, organisé par l'Institut national des semences (INASE) en coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle. Le Bureau a présenté un exposé sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Ce forum a réuni environ 200 participants.

52. Le 7 juin, M. Dennis Low, de l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS), a visité le Bureau. Les questions relatives à la sixième réunion technique régionale de l'Asie pour la protection des obtentions végétales, prévue en septembre 2005 à Singapour, ont été examinées.

53. Le 8 juin, au siège de l'UPOV, le Bureau a présenté à l'intention de fonctionnaires du Pakistan un exposé sur la protection des obtentions végétales dans le cadre d'un programme de formation aux négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La délégation était conduite par Mme Shah-Zada Taimur Khusrow, secrétaire adjointe (OMC) au Ministère de l'agriculture du Pakistan.

54. Le 9 juin, le Bureau a reçu M. Gilles Barrier, premier secrétaire de la Mission permanente de la France à Genève. Il s'est entretenu avec lui des questions relatives à la protection des obtentions végétales et des ressources génétiques.

55. Le 13 juin, à Angers (France), le Bureau a assisté aux célébrations du dixième anniversaire de l'OCVV et a fait part des félicitations de l'UPOV dans une allocution.

56. Le 14 juin, à Angers également, le Bureau a participé en qualité d'observateur à une partie d'une session du Conseil administratif de l'OCVV.

57. Les 14 et 15 juin, le Bureau a assisté à une réunion du Conseil des ADPIC au siège de l'OMC.

58. Le 15 juin, le Bureau a reçu la visite de M. Bernard Le Buanec, secrétaire général de l'ISF, pour examiner notamment la contribution de l'ISF à une réunion spéciale de l'UPOV sur l'application des droits d'obtenteur prévue par le Conseil de l'UPOV pour le 25 octobre 2005.

59. Le 17 juin, le Bureau s'est mis en rapport avec le *Bundessortenamt* allemand, le *Büro für Sortenschutz* suisse, l'OCVV, l'ISF et la CIOPORA afin d'établir un programme d'étude pour une délégation d'experts de l'Office de la propriété intellectuelle et de l'Office de la protection des obtentions végétales de la République de Corée.

60. Le 21 juin, à Wageningen (Pays-Bas), le Bureau a présenté une conférence lors d'un cours de formation sur la protection des obtentions végétales organisé par le Centre pour les ressources génétiques de Wageningen.

61. Le 23 juin, le Bureau a reçu M. Guus Houttuin, chef adjoint du Bureau de liaison à Genève du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, au sujet de l'adhésion de la Communauté européenne à la Convention UPOV.
62. Le 28 juin, le Bureau a examiné avec M. Edgar Krieger, secrétaire exécutif de la CIOFORA, la contribution de cette organisation à une réunion spéciale de l'UPOV relative à la défense des droits d'obtenteur prévue par le Conseil de l'UPOV pour le 25 octobre 2005.
63. Du 28 au 30 juin, le juriste principal du Bureau a participé, à Madrid, Séville et Valence, à un programme de formation professionnelle sur l'examen administratif et technique des demandes de droits d'obtenteur établi en coopération avec l'Office espagnol des variétés végétales.
64. Le 29 juin, M. Alphonse Berns, ambassadeur et représentant permanent du Luxembourg (présidence de l'Union européenne), M. Carlo Trojan, ambassadeur et représentant permanent de la Commission européenne, et M. Jacques Brodin, ambassadeur et chef du Bureau de liaison du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, ont déposé l'instrument d'adhésion de la Communauté européenne à la Convention UPOV.
65. Le 4 juillet, le Bureau a reçu deux experts de l'Office de la propriété intellectuelle et de l'Office des variétés végétales de la République de Corée, à l'intention desquels un programme d'étude de six semaines a été organisé. Ces deux experts ont reçu des informations sur ce programme et ont bénéficié de deux semaines de formation intensive au Bureau.
66. Le 4 juillet également, au siège de l'OMC à Genève, le Bureau a présenté une conférence lors d'un cours OMC/OMPI sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce à l'intention de quelque 25 enseignants de pays en développement.
67. Le 14 juillet, le Bureau a reçu Mme Maria Julia Oliva, directrice du projet sur la propriété intellectuelle et le développement durable du *Center for International Environmental Law (CIEL)*, à Genève. Les règles de l'UPOV concernant l'octroi du statut d'observateur aux organisations internationales non gouvernementales ont été expliquées à cette occasion.
68. Du 15 au 21 juillet, à Hammamet (Tunisie), le Bureau a participé à une session du Groupe de contact pour la rédaction de l'accord type de transfert de matériel dans le cadre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
69. Le 18 juillet, au siège de l'UPOV, le Bureau a examiné avec M. Anthioumane N'Diaye, directeur général de l'OAPI, les perspectives soulevées par la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales par l'OAPI dès le 1^{er} janvier 2006.
70. Le 19 juillet, au siège de l'UPOV/OMPI, le Bureau a présenté un exposé lors du cours d'été de l'Académie mondiale de l'OMPI sur la protection de la propriété intellectuelle. Ce cours a réuni une trentaine d'étudiants.
71. Le 3 août, le Bureau a reçu la visite de M. John Wright, exploitant agricole et titulaire de la bourse Nuffield de Nouvelle-Zélande, qui a été informé de certains aspects de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

72. Du 8 au 12 août, à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), le Bureau a organisé, en coopération avec le Gouvernement espagnol, l'OMPI et la FAO, le quatrième stage de formation à l'intention des pays ibéro-américains sur la protection des obtentions végétales et l'accès aux ressources phytogénétiques dans le cadre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Quarante-neuf experts de 18 pays ibéro-américains ont participé à ce cours.

73. Les 22 et 23 août, à Tokyo, le Bureau a donné une conférence sur la défense des droits d'obtenteur au cours de formation collégiale de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Sept experts d'Argentine, de Chine, du Kenya, des Philippines, du Viet Nam et du Zimbabwe et trois fonctionnaires du Centre national pour les semences et les plants (NCSS) du Japon ont participé à ce cours, qui a duré près de trois mois.

74. Les 25 et 26 août, à Jakarta, le Bureau a organisé, en coopération avec le Ministère de l'agriculture de l'Indonésie et avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Ce séminaire a été ouvert par M. ir. Hasanuddin Ibrahim, secrétaire général du Département de l'agriculture d'Indonésie. Quelque 70 représentants d'institutions publiques, d'universités et d'entreprises semencières y ont participé. Le Bureau et des experts du Japon et des Pays-Bas ont présenté des exposés.

75. Du 29 août au 2 septembre, à Singapour, le Bureau a organisé, en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) et l'Autorité agroalimentaire et vétérinaire de Singapour (AVA), avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, la sixième réunion technique régionale de l'Asie pour la protection des obtentions végétales. Cette réunion a été ouverte par Mme Chiam Lu Lin, sous-directrice générale de l'IPOS. Quelque 65 experts représentant 18 pays d'Asie y ont participé. L'*Asia and Pacific Seed Association* (APSA), la CIOPORA, l'ISF, le Réseau international des fruits tropicaux (TFNet) et l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) étaient également représentés. Les présidents des groupes de travail techniques sur les plantes fruitières (TWF) et les plantes potagères (TWV) y ont aussi participé. Au cours de la réunion, les faits nouveaux concernant la protection des obtentions végétales dans la région et un certain nombre de principes directeurs d'examen ont été passés en revue.

76. Le 4 septembre, à Kôfu (Japon), le Bureau a organisé un atelier technique sur l'examen des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV, qui précédait la trente-sixième session du TWF. Quelque 25 participants, y compris ceux du cours de formation de la JICA, étaient présents.

77. Le 11 septembre, à Séoul, le Bureau a organisé, en coopération avec l'Administration nationale des semences, un atelier technique sur l'examen DHS. Cet atelier s'est tenu immédiatement avant l'atelier préparatoire en vue de la trente-huitième session du TWO et des exposés ont été présentés par des experts de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de la Communauté européenne, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni qui participaient à la session du TWO. Cet atelier a réuni quelque 60 participants locaux.

78. Le 15 septembre, le Bureau a reçu la visite de M. Ervin Nina, deuxième secrétaire de la Mission permanente de la République d'Albanie. M. Nina a déposé l'instrument d'adhésion de la République d'Albanie à la Convention UPOV.

79. Du 26 septembre au 5 octobre, le Bureau a assisté à des parties de la quarante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

80. Du 26 au 28 septembre, à Berlin, le Bureau a assisté à la réunion du Comité exécutif de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI).

81. Les 27 et 28 septembre, à Paris, le Bureau a participé et présenté un exposé à un atelier sur la biotechnologie moderne et la certification des semences organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

82. Les 29 et 30 septembre, à Paris également, le Bureau a participé à la réunion annuelle sur les systèmes de semences de l'OCDE.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

83. En ce qui concerne les relations avec les États et les organisations, une grande partie des activités du Bureau a consisté en des services de conseil et d'assistance concernant la législation sur la protection des obtentions végétales et la procédure d'adhésion à la Convention pour des membres potentiels de l'Union ou des membres de l'Union qui ont l'intention d'adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention. Le Bureau a présenté des observations écrites ou orales, a effectué des visites dans des services ou a reçu des représentants des États et organisations concernés afin de donner les avis nécessaires. Dans cette perspective, le Bureau a eu des contacts avec l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bangladesh, le Cambodge, la Communauté européenne, le Costa Rica, l'Égypte, El Salvador, les Émirats arabes unis, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), l'Islande, la Jamaïque, le Kazakhstan, la Malaisie, la Mauritanie, la Mongolie, le Myanmar, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Philippines, la République démocratique populaire lao, la Serbie-et-Monténégro, le Suriname, le Tadjikistan, la Thaïlande, la Turquie, le Viet Nam et le Zimbabwe.

84. Le Bureau a rencontré des représentants d'organisations internationales en vue de coordonner les activités ou d'expliquer la position de l'UPOV. Le Bureau a participé à des réunions et à des discussions avec la CDB, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CGRFA), l'OAPI, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC de l'OMC), l'ICARDA et l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI). Le Bureau a maintenu des contacts étroits avec l'OCDE.

85. Le Bureau a donné des indications sur les dispositions de la convention à des membres de l'Union et à des particuliers.

86. Le Bureau a rencontré régulièrement les associations professionnelles afin de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Ont eu lieu en particulier des réunions avec l'ISF et la CIOPORA, ainsi qu'avec l'AFSTA, l'APSA et l'Association européenne des semences (ESA).

V. PUBLICATIONS

87. Le Bureau de l'Union a publié :

a) un numéro de "*Plant Variety Protection*", qui se compose de la Gazette et de la Newsletter de l'UPOV;

b) des éditions mises à jour, pour chaque événement touchant à la composition de l'Union, du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe;

c) quatre disques mis à jour dans la série constituant la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales (*UPOV-ROM Plant Variety Database*);

d) la publication UPOV n°352 en français, en allemand, en anglais et en espagnol : Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales (document TG/1/3) et Élaboration des principes directeurs d'examen (document TGP/7/1);

e) cours d'enseignement à distance de l'UPOV DL-205 (en anglais).

88. *Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

MEMBRES DE L'UNION

(30 septembre 2005)

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Albanie	- - - -	- - - 15 septembre 2005	- - - 15 octobre 2005
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 1 ^{er} juin 2004	- - 14 juillet 1994 1 ^{er} juillet 2004
Azerbaïdjan	- - - -	- - - 9 novembre 2004	- - - 9 décembre 2004
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

² de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

C/39/3
Annexe, page 2

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Communauté européenne	- - - -	- - - 29 juin 2005	- - - 29 juillet 2005
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août 2001	- - - 1 ^{er} septembre 2001
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998

C/39/3
Annexe, page 3

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000
États Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 1 ^{er} décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 ^{er} janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -

C/39/3
Annexe, page 4

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Jordanie	- - - -	- - - 24 septembre 2004	- - - 24 octobre 2004
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Lituanie	- - - -	- - - 10 novembre 2003	- - - 10 décembre 2003
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Ouzbékistan	- - - -	- - - 14 octobre 2004	- - - 14 novembre 2004

C/39/3
Annexe, page 5

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 15 juillet 2003	- - 11 novembre 1989 15 août 2003
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Corée	- - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - - 1 ^{er} janvier 1993 24 novembre 2002
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Singapour	- - - -	- - - 30 juin 2004	- - - 30 juillet 2004
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Tunisie	- - - -	- - - 31 juillet 2003	- - - 31 août 2003
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

Total : 60 membres

[Fin de l'annexe et du document]

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).